



**Assemblée Générale de la Fédération des Pupilles de la Nation
le 16 Octobre 2013 à Colmar**

Déclaration

Les membres de la Fédération nationale des pupilles de la Nation, orphelins de guerre, réunis en Assemblée Générale ce 16 Octobre 2013, à Colmar :

- 1) Rappellent publiquement qu'un décret du 13 Juillet 2000, instituant une indemnisation pour les enfants de parents juifs morts en déportation au cours de la seconde guerre mondiale, soit 55 ans après les faits, a suscité une vive émotion chez tous les orphelins de guerre dont les parents ont été, de diverses autres manières, les victimes de la barbarie nazie.
- 2) Rappellent également qu'un second décret, daté du 27 Juillet 2004, a élargi le périmètre de l'indemnisation à des orphelins de parents victimes de la barbarie nazie et, qu'à nouveau, cette mesure très catégorielle, est apparue comme discriminatoire.
- 3) Se sont constitués dès lors en association pour dénoncer l'inégalité de traitement dont ils font l'objet, car la souffrance due à la disparition, pour fait de guerre, d'un ou de plusieurs parents, est la même pour tous.
- 4) Revendiquent depuis bientôt 10 ans que l'Etat rétablisse enfin l'égalité des droits, une revendication qui rencontre l'approbation de tous les parlementaires quelle que soit leur appartenance politique.
- 5) Se souviennent que M. Nicolas SARKOZY leur avait fait la promesse, au lendemain de son élection à la présidence de la République en Mai 2007, de satisfaire leur demande, « dès que possible » ! et que tous les responsables politiques actuels, à commencer par M. François HOLLANDE, Président de la République et M. Jean-Marc AYRAULT, Premier Ministre, ont soutenu des propositions de loi visant à généraliser le dispositif d'indemnisation à tous les orphelins de la seconde guerre mondiale, alors qu'ils siégeaient dans l'opposition parlementaire.
- 6) Constatent avec le plus vif regret et avec une colère jusqu'ici contenue, qu'une nouvelle fois, les promesses publiques n'ont pas été tenues, déshonorant ainsi les responsables politiques de tous bords.
- 7) Rejetent avec force tous les arguments fallacieux qui leurs sont opposés, notamment celui du financement de la généralisation de la mesure d'indemnisation. La signature du décret de juillet 2000 n'était en réalité destinée qu'à solder l'indemnisation de la spoliation subie par les familles juives entre 1939 et 1945. La souffrance « exceptionnelle » des orphelins des parents juifs n'a été invoquée par le gouvernement de M. Lionel JOSPIN, que comme prétexte officiel, créant ainsi un sentiment de profonde injustice chez tous les autres pupilles. En la circonstance, il a ainsi commis des omissions grossières et inacceptables qui engagent la responsabilité de l'Etat.
- 8) Persistent à demander avec la plus grande fermeté et sans délai, avec l'appui de nombreux parlementaires qui leur ont manifesté un soutien constant et sans faille, l'ouverture de négociations avec les plus hauts responsables de l'Etat.
- 9) Seraient reconnaissants aux medias d'alerter et d'informer l'opinion de leurs revendications et de l'injustice insupportable dont ils demeurent les victimes.